

ainsi, ni du point de vue des finances, ni du point de vue de saines affaires entre le gouvernement et la société Polymer. Nous estimons que des actions ordinaires au montant de 30 millions et des obligations s'élevant à 8 millions représentent pour la société Polymer des immobilisations dans la bonne tradition financière. La nouvelle capitalisation est l'équivalent exact du montant pour lequel la société Polymer figure aujourd'hui dans les livres de l'État. Au lieu de rembourser 8 millions en capital, nous proposons de stabiliser le capital à 30 millions et nous allons payer à l'égard du capital, un dividende qui est, je crois,—j'ignore ce que déclareront les directeurs,—d'environ 8 millions de dollars...

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre nous dira-t-il comment on arrive à ce montant de 8 millions?

Le très hon. M. Howe: Je présume que les recettes de la société, compte tenu de la dépréciation, s'élèvent à 9 millions; je présume également que le dividende peut être de 8 millions.

M. Macdonnell (Greenwood): Je veux savoir à quoi m'en tenir au sujet des obligations.

Le très hon. M. Howe: Au sujet du rapport des obligations aux immobilisations globales.

M. Macdonnell (Greenwood): Oui.

Le très hon. M. Howe: Nous avons pensé que le chiffre rond de 30 millions de dollars représente assez bien le capital-actions de la société. L'honorable député le sait, les obligations disparaissent au bout d'une certaine période. Nous avons pensé qu'une capitalisation de 30 millions de dollars, sur laquelle se fonderont les dividendes, serait raisonnable pour la société Polymer. Le capital-actions de la société compte présentement 34 actions d'une valeur de \$1 chacune. Si nous versions un dividende sur chacune de ces actions, celui-ci s'élèverait à environ \$250,000, soit, je crois, le dividende le plus élevé jamais atteint. On voit donc que ce n'est pas sur la base de 34 actions qu'il conviendrait de verser un dividende. Par conséquent, nous acquèrerons les titres de la société à raison de 2 millions d'actions moins les 34 émises présentement.

M. Knowles: Que vous détenez?

Le très hon. M. Howe: Oui, que nous détenons. Le capital de la société sera donc constitué par 2 millions d'actions ordinaires. Toute nouvelle avance à la Polymer consisterait en obligations portant intérêt. Je ne crois pas, cependant, qu'il y ait d'autres avances parce qu'à mon avis la Polymer n'est pas appelée à prendre beaucoup plus d'expansion,

[Le très hon. M. Howe.]

du moins pas dans une mesure où il serait impossible d'y pourvoir à même le seul compte de la dépréciation.

M. Knowles: Je remercie le ministre de son explication.

Le très hon. M. Howe: Je voulais faire ressortir qu'il n'y a pas de transfert d'argent. Voilà le point essentiel.

M. Knowles: Je comprends qu'il n'y a pas de transfert d'argent. Plutôt je croyais que cette somme serait affectée au titre de l'usine et de l'outillage que nous avons. Mais au lieu de cela, il s'agit d'actions et d'obligations qui remplaceront le prêt inscrit aux livres...

Le très hon. M. Howe: C'est exact.

M. Knowles: ...qu'on a accordé à la société au début des années 40. Il y aura maintenant, ainsi que l'a dit le ministre, deux millions d'actions, dont la Couronne sera propriétaire.

Le très hon. M. Howe: C'est bien cela.

M. Knowles: Trente millions de dollars d'actions, outre ces obligations.

Le très hon. M. Howe: Parfaitement.

M. Knowles: L'usine vaut en réalité plus que cela; le ministre l'a d'ailleurs dit lorsqu'il a donné le chiffre de 68 millions de dollars en indiquant...

Le très hon. M. Howe: C'est ce que l'usine a coûté.

M. Knowles: ...ce qu'il croyait être la valeur actuelle de l'usine.

Une voix: Moins la dépréciation.

M. Knowles: Mais, en tout cas, les titres de la Couronne à ces deux millions d'actions lui donnent l'entière propriété de l'usine?

Le très hon. M. Howe: En effet.

M. Knowles: Très bien. L'autre question que je voulais poser se rapporte à l'une des recommandations qu'a faites le comité des dépenses de guerre en 1944. Sauf erreur, on a placé l'usine sous la régie par la société Polymer, société de la Couronne, qui en était propriétaire. D'autre part, on a prévu que les diverses fonctions de la société Polymer seraient surtout dirigées par trois sociétés d'exploitation: la *Canadian Synthetic Rubber Limited*, la *St. Clair Processing Corporation Limited*, et la *Dow Chemical of Canada Limited*. Le ministre se souviendra que j'ai fait partie du comité des dépenses de guerre en 1944, et...